

Plein cadre

Enquête

L'Office national des forêts est aux abois

Au bord de la faillite et contraint à des coupes rases dans ses effectifs, l'établissement public doit revoir son modèle socio-économique. Un rapport interministériel devrait donner des pistes



À travers le régime forestier, l'ONF assiste les collectivités en tant que gestionnaire de leur patrimoine forestier. PHOTO ARCHIVES RONAN CHEREL

Valérie Deymes
v.deymes@sudouest.fr

Le sort, ou plutôt l'avenir de l'Office National des Forêts (ONF), devrait être sinon scellé du moins cerné, d'ici quelques jours, au pire quelques petites semaines. En effet, une mission interministérielle (1) planche, depuis janvier, sur les pistes d'évolution susceptibles de consolider structurellement l'établissement. Car l'office a du plomb dans l'aile. Le malaise ne date pas d'hier : une situation financière préoccupante depuis plus de quinze ans, sur laquelle sont venus se greffer un malaise social, rehaussé par une direction (de 2015 à janvier 2019) jugée quelque peu « autocratique », des baisses d'effectifs continues, un mélange des genres mal vécu en interne comme en externe, et une perte de confiance des partenaires. Bref, l'ONF est malade.

L'origine du mal ? Philippe Canal, secrétaire général du syndicat majoritaire, Snupfen Solidaires, la résume ainsi : « Depuis sa création en 1966, le financement de l'établissement repose sur la vente de

bois. Vente qui a augmenté de 30 % depuis trente ans, tandis que les recettes ont baissé de tout autant. » Son collègue de l'intersyndicale, Gilles Van Peteghem, secrétaire général d'EFA-CGC, renchérit : « ...Et qui représentait 90 % du chiffre d'affaires en 1975 contre 30 % aujourd'hui. La matière première n'est pas payée à sa juste valeur. De plus, on demande à l'Office de soutenir l'approvisionnement de l'industrie du bois français - représentant 400 000 emplois -, à hauteur de 40 % du volume de bois d'œuvre, à partir de seulement 25 % de la surface boisée soit 11 millions d'hectares (dont 4,7 millions en métropole) de forêts publiques, forêts domaniales et forêts des collectivités. »

Activités concurrentielles

L'établissement a donc progressivement vu sa situation financière se fragiliser puis se fissurer durablement. Il a donc fallu trouver des solutions, d'autant que parallèlement, l'établissement s'est vu confier par l'État des missions d'intérêt public de protection des forêts, protection du littoral, restauration des terrains de montagne ou en-

core de défense des forêts contre les incendies et accueil du public. « Et ce que l'État lui verse est en euros constants et non en euros courants. Sans oublier que depuis 2006, l'office doit en partie financer les pensions de retraite des forestiers fonctionnaires, soit la bagatelle de 110 millions d'euros par an contre 50,6 millions d'euros en 2006 », ajoute Philippe Canal. En 2018, l'établissement a affiché 5 millions d'euros de perte pour un budget annuel avoisinant les 860 millions. Son endettement frôle les 400 millions d'euros.

Aux grands maux donc, les grands remèdes : l'ONF a fait coupe

rase dans ses effectifs qui ont fondu comme peau de chagrin, passant ainsi de 12 000 agents en 2002 à 8 500 en 2018, remplaçant certains départs à la retraite par des contrats de droit privé. Et en 2019, ce sont 219 départs à la retraite qui ne seront pas remplacés. Il a fallu également trouver de nouvelles activités... rémunératrices ou supposées l'être, au-delà de la vente du patrimoine immobilier. L'établissement public est alors entré dans l'arène du privé, développant des prestations haut de gamme sur un marché concurrentiel (élagage des voies ferrées et des autoroutes et missions de conseil, entre autres).

LES 6 ET 7 JUIN À ÉPINAL

La Fédération nationale des communes forestières a impliqué ses acteurs pour réfléchir à une refonte de la gestion forestière et va profiter de son Congrès national les 6 et 7 juin à Épinal pour transmettre ses propositions en la matière à l'État. « Attachés au régime forestier, nous nous opposons au gel de postes de l'ONF et considérons que le modèle socio-économique de l'établissement est à revoir. Nous demandons la clarté entre ses

activités concurrentielles et ses missions publiques car pour le moment, il y a perméabilité... », souligne Michel Castan, président de l'Union des communes forestières de Nouvelle-Aquitaine. À noter que les 11 000 communes forestières manifestent largement leur opposition à l'idée d'un encaissement par l'ONF (en lieu et place du Trésor public) des recettes de ventes de bois des communes : « Une complexification inutile. »

Les agents se sont retrouvés tiraillés entre des activités concurrentielles et des missions d'intérêt général à maintenir. Gilles Van Peteghem rappelle la vague de suicides vécue dans les rangs du personnel : « plus d'une trentaine entre 2000 et 2010... » S'en est suivi un audit organisationnel qui a donné lieu à un nouveau contrat d'objectifs en 2012-2016... « Malheureusement, il n'a pas permis de retrouver l'équilibre financier. Puis Christian Dubreuil, le nouveau directeur général est arrivé en 2015... »

Les syndicats ne mâchent pas leurs mots quand il s'agit de résumer les trois ans de gouvernance de cet énarque : « méthodes auto-cratiques », « aucun respect des textes », « mépris du personnel et des représentants syndicaux », etc. Au point que, réunis en intersyndicale, ils ont décidé en octobre 2017 de ne plus siéger aux instances représentatives. Un directeur qui est même arrivé à fâcher la Fédération des communes forestières, qui a claqué la porte de la commission communale. « Pendant trois ans, le ministère de l'Agriculture n'a pas réagi », lâche Philippe Canal.

« Il y a eu plus d'une trentaine de suicides entre 2000 et 2010 »
(Gilles Van Peteghem)

Christian Dubreuil a créé en janvier dernier la surprise en annonçant son départ anticipé à la retraite. « Il a été fortement invité à prendre la porte », argue Gilles Van Peteghem, qui attribue ce départ à l'arrivée et la position du nouveau ministre de l'Agriculture et de la forêt, Didier Guillaume.

Un climat social apaisé

Aujourd'hui, agents et partenaires sont suspendus à la sortie du rapport de la mission interministérielle pour savoir à quelle sauce l'ONF va être cuisiné : publique, semi-publique, privée... Et en attendant, c'est Jean-Marie Aurand, jusqu'alors directeur général de l'Organisation internationale de la Vigne et du vin, qui officie comme directeur général par intérim. « Ma première mission a été de rétablir le dialogue social avec le personnel et les organisations syndicales, de rétablir la confiance avec la Fédération nationale du bois et les communes forestières, mais aussi et surtout de valoriser les compétences et l'implication des 9 000 salariés de cet établissement. Un office qui produit du bois et qui ne le surexploite pas - les volumes vendus par l'ONF sont en baisse depuis cinq ans. Un office qui a des missions de protection de la forêt et de la biodiversité et d'accueil du public. Un office qui gère un patrimoine de la Nation et qui a besoin d'évolutions pour retrouver durablement un équilibre financier... »

(1) Ministères concernés : Agriculture, Transition écologique et Finances.